

Service Communication

Agent traitant : Thierry BERNIER
Tél. direct : 083 63 68 51
Fax : 083 65 54 70
E-mail : communication@assesse.be

Aux ASSOCIATIONS
de l'Entité de et à
5330 ASSESSE

Nos références. :
Vos références. :

Objet : règlement communal sur les manifestations publiques

Madame, Monsieur,

En date du 25 novembre 2013, le Conseil communal, à l'unanimité, a voté un nouveau règlement sur les manifestations publiques. Nous vous prions d'en trouver copie en annexe de la présente.

Ce document officiel se révélait indispensable, car bon nombre de manifestations ont été, jusqu'à ce jour, mises sur pied en dépit de toute mesure de sécurité.

Dorénavant, toute association organisant sur le territoire communal une activité **RASSEMBLANT UN PUBLIC IMPORTANT (au moins 500 personnes)** est tenue de constituer un « dossier de sécurité » émanant du Service Public Fédéral – Santé Publique, en vue de prévoir le cas échéant, la mise en place d'un dispositif de sécurité à la charge des organisateurs. Ce dossier, joint à ce courrier, doit être **transmis à l'Administration communale au plus tard 3 MOIS avant l'événement.**

Le Collège vous transmet aussi un formulaire de **demande d'autorisation** pour les manifestations accueillant **moins de 500 personnes**. Celui-ci doit être **transmis à l'Administration communale au plus tard 30 jours avant la manifestation.**

Vous remerciant de l'attention que vous accorderez à ces documents, et demeurant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur général,

J.P. FRANQUINET



Le Bourgmestre,

P. TASIAUX

ATTENTION, nouvelle adresse : Esplanade des Citoyens, 4 – 5330 ASSESSE

COMMUNE D'ASSESE

Place Communale 2-4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 65 50 55 • Fax : 083 65 54 70 • info@assesse.be • www.assesse.be